

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
POUR L'ORGANISATION DU WORLD CLEAN UP DAY**

Référence : 240916 POL-ODP-STAT

**Nous, Thierry ZANATTA, Maire de la commune de BRAX,**

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Vu** la demande émise le 16/09/2024 par laquelle LECGS, à l'occasion du « World Clean Up Day », sollicité l'autorisation d'occuper de manière exceptionnelle le parking de la grange Gailhaguet, le samedi 18 septembre 2021 de 10h à 13h ;

**Vu** l'intérêt général ;

**ARRÊTE :**

Article 1 : Le LECGS représenté par Monsieur Bastien COELHO est autorisé à occuper le parking de l'école, rue François Verdier, mis à sa disposition pour organiser la manifestation du « World Clean Up Day » qui se déroulera le samedi 21 septembre de 9 h à 14 h

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur le parking de la grange Gailhaguet le samedi 21 septembre de 9 h à 14 h

Article 3 : Il incombera au LECGS de sécuriser la zone

Article 4 : Le LECGS veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est faite à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Léguevin

Fait à Brax, le lundi 16 septembre 2024

Le Maire

Thierry ZANATTA

